

Membres titulaires présents :

Mesdames *IDIER Chantal* (Maire de Angeduc), *BOUCHER-PILARD Maryse* (Vice-Président - Conseillère municipale Baignes), *GARD Patricia* (Conseillère municipale Barbezieux), *AUTHIER-FORT Claire* (Conseillère municipale Barbezieux), *FOUASSIER Véronique* (Maire de Condéon), *LAGARDE Isabelle* (1^{ère} adjointe Oriolles), *BELLOT Marie-Claude* (1^{ère} adjointe Reignac), *AUBRIT Marie-Claire* (Maire de Saint-Félix).

Messieurs *BAUDET Pierre* (4^{ème} adjoint Baignes), *MEURAILLON André* (Vice-Président – Maire de Barbezieux), *BUZARD Laurent* (Conseiller municipal Barbezieux), *BOBE Philippe* (Conseiller municipal Barbezieux), *CHATELLIER Dominique* (Vice-Président - Maire de Barret), *PROVOST Jean-Jacques* (4^{ème} adjoint Barret), *MAURICE Jacky* (Maire de Bécheresse), *JOLLY Patrick* (Maire de Bors de Baignes), *ELION Jean-Pierre* (Maire de Brie sous Barbezieux), *MAUDET Didier* (Maire de Brossac), *SAUMON Gérard* (Maire de Champagne-Vigny), *MARRAUD Jean-Luc* (Vice-Président – Maire de Chantillac), *MASSE Bernard* (Maire d'Etriac), *RAVAIL Pierre* (Maire de Guimps), *BONNAUD Pascal* (Maire de Lachaise), *CHABOT Jacques* (Président – 1^{er} adjoint Ladiville), *DESSE Bernard* (Maire de Le Tâtre), *BERGEON Frédéric* (Maire de Montmérac), *MOUCHEBOEUF Michel* (Conseiller municipal Montmérac), *de CASTELBAJAC Dominique* (Vice-Président – Maire de Passirac), *MONTENON Thierry* (Maire de Pérignac), *DEAU Loïc* (Vice-Président – 4^{ème} adjoint Reignac), *HUNEAU Patrick* (Maire de Saint-Aulais), *GERVAIS Philippe* (Maire de Saint-Bonnet), *GOHIN Christian* (Maire de Sainte Souline), *MONNET Lionel* (3^{ème} adjoint Val des Vignes), *BARBOT Jean-Pierre* (Vice-Président – 2^{ème} adjoint Val des Vignes), *VERGNION Philippe* (1^{er} adjoint Val des Vignes).

Membres suppléants présents :

Mesdames *IMBERT Pascale* (1^{ère} adjointe Berneuil), *PARIS Marie-Nicole* (1^{ère} adjointe Le Tâtre) et *BAUDINAUD Virginie* (1^{ère} adjointe Saint-Léger).

Messieurs *GIRARD Guy* (1^{er} adjoint Angeduc), *BOUTIN Christian* (1^{er} adjoint Condéon), *GUILLON Jean-Jacques* (1^{er} adjoint Guimps), *ROBIN Eric* (1^{er} adjoint Saint-Bonnet), *FAURE Jean-Marie* (1^{er} adjoint Sainte-Souline) et *VARENNE Michel* (1^{er} adjoint Salles de Barbezieux).

Etaient excusés :

Mesdames *SWISTEK Florence* (3^{ème} adjointe Barbezieux), *DELPECH de MONTGOLFIER Anne* (Conseillère municipale Barbezieux), *LELIEVRE Dominique* (Conseillère municipale Barbezieux), *GOUFFRANT Marie-Hélène* (maire de Chillac) et *DUMONTET Jocelyne* (1^{ère} adjointe Touvérac).

Messieurs *CHAUVIN Thierry* (Conseiller municipal Barbezieux), *DELATTE Benoît* (4^{ème} adjoint Barbezieux), *CHAPUZET Jean-Paul* (1^{er} adjoint Brie sous Barbezieux), *HUGUES Jacky* (Maire de Touvérac), et *DECELLE Guy* (Maire de Val des Vignes).

Assistaient à la séance :

Madame *DUBUC Stéphanie* (Responsable des finances et marchés publics) ;
Madame *IDIER Stéphanie* (Responsable des affaires générales, assistante de direction) ;
Monsieur *MONTÉZIN François* (Directeur Général des Services).

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et ouvre la séance.

Il donne tout d'abord la parole à Laura CHATREAU, la manager de centre-ville nouvellement recrutée, afin qu'elle se présente à l'assemblée. Elle explique qu'il s'agit d'un premier emploi puisqu'elle vient d'être diplômée d'un master management de l'administration des entreprises après avoir acquis une licence en droit à l'université de Bordeaux. Elle a été recrutée pour préserver et redynamiser l'offre commerciale des centres villes du territoire. Elle va, pour cela, accompagner les associations de commerçants en les fédérant autour d'initiatives communes. Elle aura également un rôle d'interface auprès des élus et des commerçants pour faciliter leur dialogue, notamment sur des problématiques de gestion urbaine.

Monsieur le Président reprend la parole et poursuit la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Maryse BOUCHER-PILARD se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 21 décembre 2017.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 02 décembre 2017 au 12 janvier 2018.

Marchés publics passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Monsieur le Président présente le rapport du Débat d'orientation Budgétaire 2018. Il rappelle que ce débat est un exercice obligatoire dont il y a déjà eu plusieurs présentations, en réunion Vice-Présidents, en commission finances et en Bureau communautaire. Ce débat peut être conduit de différentes manières et pourrait uniquement faire état des grandes politiques sans parler de financements et sans faire référence au compte administratif. Mais la Communauté de Communes a choisi de faire une présentation qui se situe entre le DOB et la préparation budgétaire. Un point sera donc fait sur le compte administratif 2017 puis, les grandes lignes du budget prévisionnel seront abordées pour d'avantage de clarté.

- **Contexte national**

Monsieur le Président rappelle tout d'abord le contexte national avec :

- Un encadrement strict de l'Etat.
Les dépenses de fonctionnement du budget principal ne devront pas augmenter de plus de 1.2%. Cette obligation avait été initialement votée dans la loi de finances 2018 pour les

grandes collectivités mais le Gouvernement tend à faire appliquer cette consigne à l'ensemble des collectivités. Il y avait auparavant un système plus souple qui était complété par le contrôle de la Cour des comptes (contrôle qui continuera).

- Les ratios de désendettement seront surveillés de plus près : le Gouvernement se penchera plus particulièrement sur les ratios de désendettement entre 9 et 12 ans.
- La fin de la reconduction de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics qui se concrétise par la stabilité de la DGF (même s'il y aura quelques baisses de dotations autres), et par le maintien du soutien à l'investissement.
- La réforme de la taxe d'habitation sans impact sur le produit perçu par les collectivités : Monsieur le Président rappelle que ce ne sera pas un retrait pure et simple de la taxe d'habitation mais un dégrèvement progressif d'un certain nombre de foyers entre 2018 et 2020 (pour la Communauté de Communes, 96% des foyers seront, à terme, exonérés).
- La diminution des allocations compensatrices de fiscalité directe locale.
- Le maintien de l'enveloppe nationale du FPIC (ce qui ne veut pas dire que l'enveloppe de la Communauté de Communes sera identique puisque le montant national avait été maintenu l'an dernier alors que la CdC avait eu un versement moins important que celui de l'année d'avant. Le montant versé dépend effectivement du nombre de métropoles et de collectivités créées et du nombre de collectivités bénéficiaires). Monsieur le Président rappelle que le montant du FPIC est rarement connu avant fin mai, début juin, ce qui conduit la collectivité à inscrire le même montant que l'an dernier pour ensuite le régulariser par une décision modificative du budget.
- La revalorisation des bases (+1.20 %)
- La suppression du premier seuil de cotisation minimum d'exonération pour la CVAE et la CFE
- **Démographie de la collectivité**

Monsieur le Président poursuit en présentant la démographie du territoire qui a augmenté de 0.1% en 2018, soit 20 habitants supplémentaires. Force est de constater que le territoire est en difficultés, ce qui signifie qu'il faut que les élus travaillent sur l'attractivité du territoire. Il faut donc à la fois du service, des emplois et des équipements pour maintenir les habitants et donner envie à d'autres de venir s'installer. Cette politique doit être menée au niveau de la collectivité.

- **Evolution de la dette**

Concernant la dette, Monsieur le Président souligne qu'elle a baissé entre 2016 et 2017. Son taux moyen s'élève à 2.67 % et sa durée moyenne est d'un peu plus de 14 ans. La capacité de désendettement de la collectivité est de 6 ans. Il fait une présentation par budget, expliquant que la part d'emprunt du budget affaires scolaires concerne les travaux sur les écoles, et principalement sur l'école de Barret. Concernant les affaires culturelles, il s'agit du financement de la réhabilitation du château. Pour le budget économie, cela concerne un reste d'emprunt contractualisé lors de la construction de la maison communautaire pour l'emploi et un prêt pour la déconstruction de la friche Art Pat Gel. Monsieur le Président explique également que, pour le budget logements, il s'agit de la contractualisation d'un prêt sur 35 ans lors de la mise en œuvre des logements sociaux, et que pour le budget général, l'emprunt concerne l'achat du terrain pour la construction du complexe aquatique.

- **Evolution des versements entre les budgets**

Monsieur le Président fait état du lien financier entre les budgets et rappelle la fusion, au 1^{er} janvier 2018, des budgets général, affaires scolaires et affaires culturelles ce qui a forcément une incidence sur le compte administratif 2017 et sur le lien entre les budgets. Le budget général vient abonder les autres budgets à hauteur de 5 035 490 € dont 3 698 897 € vers le budget des affaires scolaires.

- **Comptes administratifs 2017**

Monsieur le Président fait part de l'excédent de fonctionnement 2017 qui s'élève à 321 468 €, tandis que le déficit d'investissement est de - 141 181 €.

Il rappelle qu'il avait été décidé, pour 2017, d'autofinancer autant que possible l'investissement et de continuer à ne pas emprunter pour ré-augmenter la capacité d'emprunt de la collectivité pour, à court terme, contractualiser un prêt lors de la construction du groupe scolaire de Brossac. L'an dernier, un million d'euros de travaux ont ainsi été autofinancés sur le scolaire. Monsieur le Président propose de poursuivre cette démarche sur 2018.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Stéphanie DUBUC, responsable du service finances de la Communauté de Communes.

Celle-ci indique que l'excédent cumulé de fonctionnement 2017 du budget général est de 1 491 269 € dont il convient de retirer - 459 443 € de déficit d'investissement (l'investissement des budgets affaires scolaires et culturelles a dû être reporté sur le budget général, cette section n'ayant pas pu être mise à zéro euro). L'excédent cumulé à reporter en fonctionnement sur l'exercice 2018 est donc de 1 031 825 €.

Monsieur le Président estime que le résultat est relativement correct, même s'il est toujours possible de l'améliorer. Il informe que la communauté de Communes a besoin en permanence d'un millions d'euros de trésorerie pour fonctionner correctement et qu'il n'y a pas beaucoup de marges de manœuvre (salaires, avances sur travaux en attendant les subventions, etc). Donc l'année 2017 a été rigoureusement menée, même s'il y a des augmentations, notamment en charges de personnel.

Madame DUBUC poursuit en indiquant que le taux d'épargne brut de la CdC est de 5.88 % alors qu'il était auparavant de 9.02 %. La capacité d'autofinancement de la collectivité est de 751 021 €. Elle fait part de l'évolution du chapitre 012 (charges de personnel) depuis 2012, tous budgets confondus.

Monsieur le Président informe que l'augmentation de ce chapitre s'explique en partie par des mécanismes obligatoires, tels que l'augmentation du SMIC, les avancements d'échelons, etc, mais également par les décisions prises par les élus comme par exemple le recrutement d'un chauffeur de bus (mais la CdC finançait déjà ce poste par l'intermédiaire de l'attribution de compensation versée à la commune de Touvérac dont le montant est aujourd'hui diminué d'autant). Cette augmentation prend également en compte des remplacements d'agents pour congés maternité, congés qui ouvrent droit à des remboursements par notre assurance. La prévision de la fin des contrats d'avenir est également inscrite à hauteur de 25 000 €, ainsi que l'augmentation financière liée à l'augmentation de l'amplitude horaire de certaines garderies, une augmentation de poste sur Péreuil avec la réouverture d'une classe, un poste supplémentaire pour la livraison des repas sur la crèche de Blanzac, etc. Il rappelle qu'il s'agit ici d'une présentation des dépenses, les recettes n'étant pas intégrées, ce qui montrerait que le chapitre diminue.

Monsieur MONTÉZIN propose que le détail spécifique soit transmis aux à l'appui du procès-verbal de séance.

Madame DUBUC poursuit son exposé en présentant les charges à caractère général qui ont augmenté. Mais elle rappelle que les chiffres prennent en compte les rattachements et les factures de décembre des affaires scolaires et affaires culturelles qui ont été intégrées sur le budget

général pour environ 111 000 €. Sans cette intégration, le chapitre 011 du budget général serait en baisse. Elle rajoute que la cotisation au SMAGVC a été intégrée à hauteur de 24 000 € et que le solde de la subvention à l'office de tourisme de Pôle est également pris en compte.

Monsieur le Président rappelle la prise de compétence par représentation substitution des aires d'accueil des gens du voyage puisque Barbezieux disposait d'une aire d'accueil. La Ville adhérerait au SMAGVC pour environ 5 000 € tandis que la CdC a désormais une adhésion de 24 000 € en raison de l'arrêt du financement départemental.

Concernant les recettes fiscales, Madame DUBUC souligne que le plus gros poste est celui de la fiscalité ménage. Concernant la DGF, elle est passée de 2 000 000 € en 2012 à 1 134 000 € en 2017.

Monsieur le Président note une légère augmentation des recettes fiscales à hauteur de 30 000 € alors que l'an dernier, il s'agissait d'une baisse de dotations de l'ordre de 100 000 €.

Madame DUBUC précise que les recettes ayant le plus augmenté sont celles de la CFE et de la TASCOM suite à la révision des coefficients.

- **Budgets 2018**

Monsieur le Président fait part des grandes tendances pour 2018 :

- Enfance-jeunesse :

Le contrat CAF est signé pour plusieurs années. La collectivité sait qu'elle aura une augmentation de 23 000 euros sur 2018 pour appliquer les termes du contrat.

- Affaires scolaires :

L'arrêt des TAP est pris en compte même si la délibération officielle n'a pas encore été votée. C'est la grande tendance issue des conseils d'école. Cela n'impactera le budget qu'à partir de septembre en raison des contrats en cours. Ce serait donc une économie de 60 000 € sur 2018 et de 150 000 € à partir de 2019.

L'augmentation de la tarification de la cantine se poursuit, la délibération auparavant votée ayant prévu une évolution sur trois ans.

La réflexion sur la carte scolaire et sur le transport scolaire pourra avoir un impact sur le budget à partir du moment où des décisions seront prises, notamment concernant les regroupements.

Monsieur le Président informe que les maires qui avaient reçu un courrier de l'Inspection académique ont été reçus hier par la DASEN au château. L'idée est bien de mener une réflexion commune et Monsieur le Président insiste sur le fait que c'est la première fois qu'une Directrice d'académie vient à la rencontre des élus. C'est réellement un dialogue constructif qui est mené.

- Travaux et équipements :

Les travaux prévus concernent essentiellement les écoles ainsi que d'autres bâtiments à la marge. L'Ad'AP impose un programme de travaux de 90 000 € par an sur 6 ans pour mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments communautaires.

La maîtrise d'œuvre du groupe scolaire de Brossac sera prévue au budget, ainsi que les études portant sur les projets d'énergies renouvelables et le projet AMI.

Une réflexion sur la piscine de Barbezieux est également menée. Les financements devront d'abord être définis avant de lancer un quelconque programme.

Concernant les énergies renouvelables, deux réunions importantes ont eu lieu : la création de la SEM Energie Midi Atlantique et la réunion suite à la labellisation TEPoS du territoire. Monsieur le Président explique que la réalisation du PLUi permettra de mettre en œuvre le projet de territoire et de définir précisément la politique de la collectivité en matière d'aménagement.

- Déchets – service aux communes :

La cotisation à CALITOM devrait baisser grâce à la collecte robotisée à partir du 1^{er} avril (impact budgétaire à partir du 1^{er} janvier). Il reste encore certains aménagements de bacs à réaliser sur quelques communes.

Sont également pris en compte la participation au SMAGVC (24 000 €) et l'adhésion à l'ATD (0.50 € par habitant – La cotisation de la CdC permet la baisse de celle des communes adhérentes).

Concernant le transfert de la compétence GEMAPI, Monsieur le Président rappelle la décision du conseil communautaire de ne pas appliquer la taxe pour l'année 2018, ce qui a forcément des conséquences budgétaires. Il avait été considéré par les conseillers communautaires que l'année 2018 était une année de transition dans l'attente de la mise en place de l'ensemble des syndicats et de la définition des périmètres. Ainsi, les communes qui adhéraient déjà aux syndicats feront, pour 2018, un transfert du montant de leur ancienne cotisation à la CdC par l'intermédiaire des attributions de compensation provisoires, à l'euro l'euro, pour environ 73 000 €. En revanche, la facture demandée à la Communauté de Communes avoisinera les 104 000 €. La CLECT devra donc se réunir pour affiner les attributions de compensation, en même temps qu'un certain nombre d'autres petits réajustements dans d'autres domaines de compétence. La décision d'application de la taxe devra être prise (avant octobre) pour mise en application éventuelle en 2019.

- Assainissement :

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 19 864 €.

Monsieur le Président explique que la commission devra se réunir pour réfléchir aux solutions qui permettront de palier la baisse annoncée des subventions de l'Agence Adour Garonne. Le Gouvernement va effectivement venir ponctionner les Agence de l'eau à hauteur de plusieurs millions d'euros, ce qui va donc se traduire par une baisse des subventions des agences sur les projets.

Monsieur le Président fait part du départ de Marine et Sandrine, deux techniciennes assainissement, qui se rapprochent toutes les deux de leur lieu de domicile et, pour l'une, qui permet de bénéficier d'une évolution de carrière. Des recrutements sont actuellement en cours mais les personnes devront être immédiatement opérationnelles puisque les deux techniciennes seront rapidement parties.

- Tourisme, patrimoine, communication :

Monsieur le Président rappelle que ce budget est toujours en décalage, la programmation étant arrêtée sur l'année scolaire et non sur l'année civile. Le travail est effectué à enveloppe constante. L'idée, pour 2018, est de mettre en place des soirées de musiques actuelles puisque le château dispose de salles adaptées qui sont sous-utilisées. Elles pourront, par exemple, être mises à disposition des jeunes.

De plus, la programmation culturelle devra être suffisamment attractive pour augmenter les recettes de billetterie.

Il est également prévu la mise en sécurité du régisseur du théâtre par l'acquisition de matériels adaptés, notamment l'achat de projecteurs réglables au sol pour un montant de 60 000 €. Pour se mettre aux normes, il conviendra également de recruter un agent chargé de la sécurité pendant les spectacles, le régisseur du théâtre ne pouvant effectuer cette double fonction.

L'Espinoa devrait retrouver sa vocation de salle d'expositions.

Différents partenariats financiers seront entrepris pour bénéficier d'un maximum de subventions.

Une réflexion sur la location des salles du château sera menée puisqu'aujourd'hui elles sont très souvent mises à disposition des associations à titre gratuit tandis que la Communauté de Communes assure le financement des charges courantes et du poste du régisseur dont la présence est obligatoire pour toute location du théâtre. Cet avantage en nature devrait, à minima, être inscrit dans les demandes de subvention à la Communauté de Communes des associations concernées.

Concernant le tourisme, le dossier des bornes numériques est très complexe et Monsieur le Président espère qu'il sera mené à son terme. Il semblerait que la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne ne soit plus intéressée pour participer à l'opération. Les services de la CdC4B se renseignent actuellement pour savoir si le marché peut être poursuivi, sachant que la consultation a déjà été lancée et prévoyait un nombre de bornes précis.

S'agissant de la taxe de séjour, Monsieur le Président explique qu'il y a très certainement une marge de manœuvre assez importante et qu'il conviendra en 2018 d'optimiser cette recette fiscale.

Enfin, un budget sera consacré à l'amélioration de la signalétique des sites touristiques du territoire.

Monsieur le Président informe que le conseil communautaire devra se prononcer sur le devenir du conservatoire avant le 1^{er} septembre 2018. Ce qui sera proposé n'est pas un transfert de compétence mais un partage de compétence avec le Conseil départemental de la Charente. Le CD16 assurera les frais de personnel tandis que la CdC conservera à sa charge les frais liés au bâtiment (fonctionnement et investissement).

Monsieur le Président explique que le Département souhaite étendre sa politique d'éducation musicale sur l'ensemble de son territoire. Seule la Communauté de Communes des 4B n'avait pas d'antenne et de financement. Un travail commun était déjà mené depuis deux ou trois ans entre l'Ecole Départementale de Musique et le conservatoire communautaire. Le Département pourrait donc prendre à sa charge le personnel à partir du 1^{er} septembre 2018. Puis, il y aurait une dégressivité jusqu'en 2021 avec prise en charge complète des frais salariaux de l'ordre de 500 000 €. Sur 2018, l'impact serait d'environ 140 000 €.

- Economie :

Une réunion est menée conjointement avec la Région Nouvelle Aquitaine sur la stratégie économique. Monsieur le Président rappelle la loi NOTRe définissant les blocs de compétences et attribuant à la Région l'économie. Les communautés de communes ne peuvent donc intervenir sans son accord qui se traduira par une contractualisation qui est en cours de construction. Une réunion a eu lieu il y a une quinzaine de jours entre les services de la Région et des Communautés de Communes 4B et Lavalette Tude Dronne pour échanger sur la politique des territoires et pour définir si les collectivités pourraient toujours accompagner les porteurs de projets dans le cadre des aides économiques type ADEL TPE 16.

Concernant la zone d'activité de Jurignac, des terrains seront prochainement vendus ce qui laisse augurer de futurs aménagements.

Une réflexion est en cours sur la zone d'activité de Brossac donc certains terrains font l'objet de restrictions de la part de l'ABF. Quelle vocation la CdC doit-elle leur donner ? La recherche de réserves foncières avec la SAFER se poursuivra en 2018. Des contacts sont pris avec des propriétaires.

Un travail d'appui stratégique peut également être mené entre la politique d'énergies renouvelables de la collectivité et les entreprises du territoire, en lien avec l'ADEME et la Région.

- Urbanisme :

2018 verra le lancement du marché PLUi/PCAET/STDD, ce qui permettra de bénéficier de financements et d'ingénierie. C'est en fait le lancement du projet de territoire avec des axes forts et un document pour les regrouper. Ce travail sera pour les années à venir selon une ligne politique clairement définie.

- Recettes fiscales :

Monsieur le Président présente l'évolution des recettes fiscales avec la baisse de la CVAE et de la DCRTP, et une interrogation sur le maintien ou non de la DGF.

- Ressources humaines :
Monsieur le Président fait part de l'intégration de la hausse des cotisations sociales, de la mise en œuvre du RIFSEEP et de la fin des contrats aidés. Concernant ce dernier point, il explique que de nouveaux contrats devraient voir le jour sous une nouvelle forme, les PEC, mais qu'il n'y en aurait que 90 sur l'ensemble du département, ce qui est peu. Un gros travail de réflexion est mené sur l'ensemble des postes de la CdC afin d'intégrer ces modifications.
- Charges courantes :
Monsieur le Président souligne l'augmentation sur les postes de fluides pour différentes raisons. Non seulement le fioul a augmenté, mais il faut aussi envisager un certain nombre de travaux sur les bâtiments communautaires pour réduire les coûts de fonctionnement.
- Très Haut débit :
La participation au THD démarre en 2018.

Monsieur le Président fait la synthèse des objectifs de l'année 2018 :

- 1- Le maintien de la maîtrise des charges de fonctionnement ;
- 2- La reconstitution de l'épargne nette ;
- 3- La mise en place du projet de territoire avec la partie planification à développer, le développement des énergies renouvelables avec recrutements et appuis à l'ingénierie ;
- 4- La recherche de nouvelles réserves foncières pour ne pas stopper le développement économique après la vente de la majorité des terrains disponibles ;
- 5- Le développement des commerces et de l'habitat avec la volonté des municipalités chefs-lieux ;
- 6- Le Très Haut débit, axe de développement important pour le territoire ;
- 7- L'optimisation des recettes fiscales et des conditions des richesses économiques, sans augmentation d'impôts.

En résumé, l'année 2018 est à la fois synonyme de stabilité et de réflexion sur le long terme, dont les premières actions se mettent en place (PLUi, TEPoS, etc).

Monsieur Christian GOHIN, Maire de Sainte-Souligne, informe avoir reçu dernièrement une invitation à faire participer les habitants à une concertation relative au PLUi. Il indique n'avoir pas compris précisément ce que la Communauté de Communes en attendait.

Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme explique qu'il s'agit de suivre la procédure légale, procédure qui commence à partir de la publicité. Il y a ensuite l'obligation de mettre à disposition des habitants un registre pour recueillir leurs remarques individuelles ou collectives sur le PLUi.

Monsieur GOHIN demande si cette procédure est une forme d'enquête publique.

Monsieur le Vice-Président répond que l'enquête publique aura lieu dans un second temps.

Monsieur GOHIN explique que les habitants ne viendront pas forcément prendre connaissance de l'information à l'affichage et il demande si la mairie doit faire une démarche spécifique pour les en informer.

Monsieur le Président confirme que cela fait partie de la démarche.

Il poursuit en expliquant la position de l'Etat pour les collectivités qui n'ont pas de document de planification et pour lesquels tout projet de développement se trouve stoppé dans l'attente d'avoir défini ses zones d'aménagement. Ça sera la même problématique pour les projets d'énergie renouvelables et de développement économique quand la Communauté de Communes souhaitera implanter de nouvelles réserves foncières et qu'il faudra traiter avec la DREAL.

Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme explique que la démarche du PLUi suit son cours. La charte de gouvernance a été travaillée et elle sera présentée lors de la prochaine conférence des élus. Elle devra ensuite être délibérée en conseil communautaire puisque dans la démarche du PLUi, c'est toujours le conseil communautaire qui doit voter.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'inverser l'ordre de présentation des délibérations 2 et 3.

Approbation du montant provisoire des attributions de compensation suite au transfert de la compétence GEMAPI

Monsieur le Président présente la délibération. Il rappelle que les communes concernées sont celles qui payaient une cotisation aux syndicats d'eau et que les montants des attributions de compensation provisoire correspondront à l'euro près au montant de leur adhésion. Il faudra ensuite travailler en CLECT pour établir une attribution de compensation définitive.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Ouverture de crédits pour le versement du premier acompte aux gestionnaires des services enfance jeunesse

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commandes du Conseil régional pour la mise en œuvre de services de transport scolaire

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Vente d'un terrain sur le parc d'activités économiques de Plaisance à la SCI Chambon : délibération complémentaire.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Il précise que la signature de l'acte devrait avoir lieu d'ici la fin du mois pour un démarrage de travaux début mars.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Vente de terrains sur le parc d'activité économique de Plaisance à Barbezieux – lots 15 et 12 – délibération modificative

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Tarifification des terrains sur la zone d'activité de Jurignac (Val des Vignes)

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Il précise que si la délibération propose une tarifification pour des zones inconstructibles, c'est qu'il n'est pas possible d'édifier de bâtiments dans une zone de 100 mètres le long de la RN10.

Monsieur le Président explique que toutes les entreprises ont donné leur accord.

Monsieur le Vice-Président confirme cette information et indique que les projets vont maintenant entrer dans leur phase opérationnelle.

Monsieur le Président s'en réjouit car il compte sur l'effet vitrine de ces constructions comme cela a été le cas pour la zone d'activité de Plaisance à Barbezieux. C'est une très bonne nouvelle pour la dynamique du territoire. Il remercie Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie ainsi que les élus de Val des Vignes pour le travail partenarial accompli. La vente de ces terrains permettra une recette de 100 000 €, à laquelle s'ajoute 200 000 € de terrains vendus à l'entreprise Chambon sur la zone de Plaisance, ainsi que le produit de la vente à l'entreprise LMP.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signature du bail pour la location de bureaux à la maison communautaire pour l'emploi par le Pôle Emploi

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Charente

Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme présente la délibération.

Il explique que ce partenariat a pour objectif que le service ADS et les particuliers bénéficient d'un appui gratuit du CAUE.

Monsieur le Vice-Président fait part de la mise en place du pôle habitat communautaire qui se tient une fois par mois à Barbezieux. La première permanence a eu lieu la semaine dernière.

Monsieur André MEURAILLON, Maire de Barbezieux, informe que c'est une première expérience en Charente. Il s'agit de regrouper en un même lieu tous les partenaires de l'habitat (l'ADIL, l'ABF, le CAUE, le service ADS de la CdC4B et le service urbanisme de la mairie de Barbezieux).

Cette permanence est ouverte à tous les habitants du territoire qui peuvent rencontrer en une seule fois tous les interlocuteurs. Dix foyers ont participé à la première permanence pour dix-sept entretiens. Des affiches ont déjà été transmises dans les communes.

Monsieur le Président insiste sur l'importance du rôle des communes dans la communication de cette information à leurs administrés.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Création du service unifié d'Autorisation du Droit des Sols entre les Communautés de Communes des 4B et Lavalette Tude Dronne

Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme présente la délibération.

Il explique qu'il s'agit de l'unification de chacun des services communs des deux communautés de communes. Les instructeurs restent en poste à la Communauté de Communes des 4B.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Demandes de subvention pour les travaux sur les équipements communautaires

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération. Monsieur MONTÉZIN précise que le reste à charge est provisoire dans l'attente de la parution d'une nouvelle circulaire concernant les subventions.

Monsieur le Président confirme qu'en effet, la circulaire relative au DSIL (qui remplace la dotation parlementaire) devrait être transmise aux collectivités la semaine prochaine par les services de la Préfecture. Les dossiers, même les moins importants, seront examinés par une commission qui devra se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements précise qu'une ligne spécifique sera réservée aux travaux sur les équipements scolaires.

Les membres du conseil approuvent les candidatures et la délibération à l'unanimité.

Programme de voirie communale en maîtrise d'ouvrage déléguées (programme FDAC) – Année 2018

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Président présente l'agenda.

Concernant la commission affaires scolaires du 04 avril, Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse précise que les services de la Région seront présents pour expliquer le fonctionnement du transport scolaire, son organisation, son financement, etc.

Questions diverses

Aucune question diverse n'étant abordée, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21h15.

Maryse BOUCHER-PILARD
Secrétaire de séance